

#### ID: 059-215901794-20241126-2024 SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQ

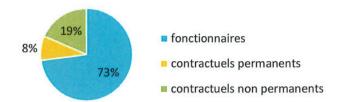


#### COMMUNE DE DOUCHY LES MINES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

#### Effectifs

- 178 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
  - > 130 fonctionnaires
  - > 15 contractuels permanents
  - > 33 contractuels non permanents
- 1 contractuel permanent en CDI



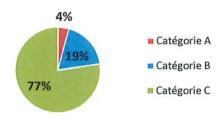
- 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ 85 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# Caractéristiques des agents permanents

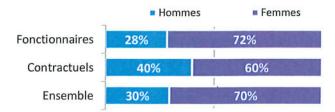
#### Répartition par filière et par statut

Filière	<b>Titulaire</b>	Contractuel	Tous
Administrative	22%	47%	25%
Technique	62%	27%	58%
Culturelle	5%	27%	8%
Sportive			
Médico-sociale	5%		4%
Police			
Incendie			
Animation	6%		6%
Total	100%	100%	100%

#### Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut



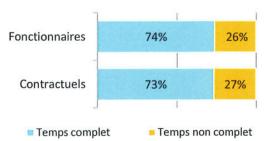
## Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	52%
Adjoints administratifs	16%
Rédacteurs	8%
Assistants d'enseignement artistique	7%
Agents de maîtrise	4%

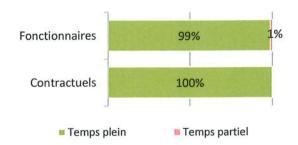
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

## Temps de travail des agents permanents =





## Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



## Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	71%	100%
Technique	31%	0%
Animation	13%	

#### Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

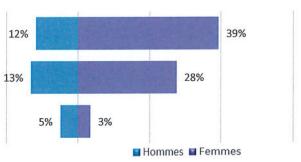
0% des hommes à temps partiel 1% des femmes à temps partiel

## \_ Pyramide des âges

## En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moy	ren*	
des agents pe	rmanents	
Fonctionnaires	49,38	V 1220 8 11
Contractuels	33,17	— de 50 ans et +
permanents	33,17	
Ensemble des	47,71	de 30 à 49 ans
permanents	47,71	
Âge moy	ren*	de - de 30 ans
des agents non	permanent	
Contractuels non	39,62	
permanents	33,02	

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# . Équivalent temps plein rémunéré

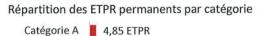
## 148,07 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 116,56 fonctionnaires

> 7,59 contractuels permanents

> 23,92 contractuels non permanents

269 487 heures travaillées rémunérées en 2023



Catégorie B 19,74 ETPR

Catégorie C 99,56 ETPR

# Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure autre structure
- > Un agent en disponibilité

- > 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

ID: 059-215901794-20241126-2024\_11\_26\_D\_12-DE

#### Mouvements

En 2023, 16 arrivées d'agents permanents et 18 départs

3 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique	Effectif physique au
au 31/12/2022 1	31/12/2023
147 agents	145 agents

1 cf. page 7

Variation de entre le 1er janvier et		
Fonctionnaires	71	-5,1%
Contractuels	21	50,0%
Ensemble	n	-1,4%

# Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	28%
Départ à la retraite	22%
Démission	17%
Rupture conventionnelle	17%
Détachement	6%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	56%
Voie de mutation	38%
Remplacements (contractuels)	6%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

# Évolution professionnelle

3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 42 avancements d'échelon et 12 avancements de grade

- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# — Sanctions disciplinaires

→ Une sanction disciplinaire prononcée en 2023

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	1	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Mœurs (dont harcèlement sexuel)

100%

# - Budget et rémunérations

## ⇒ Les charges de personnel représentent 54,54 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	11 286 901 €	Charges de personnel*	6 156 109 €	$\Rightarrow$	Soit 54,54 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent			3 735 033 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités IFSE :			562 436 € 318 622 €		541 162 €
CIA:			18 860 €		
Heures supplémentain	res et/ou complémer	ntaires :	88 733 €		
Nouvelle Bonification	Indiciaire:		26 017 €		
Supplément familial d	e traitement :		41 952 €		
Complément de traite	ement indiciaire (CTI)		0 €		
	-1400 CH COURT CONTROL CONTROL (1907) [1907] [1907] [1907]				

## Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S		39 496 €	29 978 €	27 109 €	S
Technique			S	S	27 527 €	24 499 €
Culturelle	s		35 491 €	S		
Sportive						
Médico-sociale	46 613 €		S		26 675 €	
Police						
Incendie						
Animation			31 320 €		25 592 €	S
Toutes filières	62 031 €		36 832 €	32 934 €	27 320 €	27 612 €

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## → La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,06 %

sur les rémunérations :			
Fonctionnaires	15,32%		
Contractuels sur emplois permanents	10,98%		
Ensemble	15,06%		

Part des primes et indemnités

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 2454 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- 2668,3 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

#### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
Montant annuel moyen par ETPR	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	12 059 €	1 842 €	13%	s	s							
Catégorie B	4513€	132€	3%	6 955 €	75 €	1%	3 247 €			s		
Catégorie C	1 568 €	37 €	2%	1 418 €	65 €	4%	s			526 €		
and the second s	Name and Administration of the Parket of the		1 7	CTOO								

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 6 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

ID: 059-215901794-20241126-2024



#### Absences

En moyenne, 56,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

En moyenne, 0,9 jour d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,60%	0,24%	5,04%	3,81%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	15,48%	0,24%	13,90%	3,81%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	16,12%	2,39%	14,70%	3,96%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 52,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

#### Accidents du travail

### 12 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 6,7 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 68 jours d'absence consécutifs par accident du travail

# Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

## 14 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- $\Rightarrow$ 100 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 93 % sont en catégorie C\*
- 19 414 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

# Prévention et risques professionnels

#### ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

1 conseiller de prévention

#### FORMATION

22 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 15 992 € Coût par jour de formation: 727 €

#### DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 29 095 €

#### DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

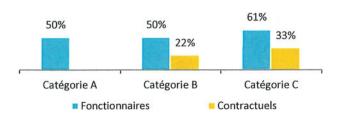
Dernière mise à jour :

2020

#### **Formation**

En 2023, 55,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



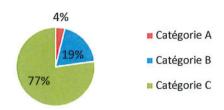
→ 66 036 € ont été consacrés à la formation en 2023

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	45 %
Coût de la formation des apprentis	4 %
Frais de déplacement	1%
Autres organismes	50 %

## 451 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

#### Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,1 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	50%
Autres organismes	50%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance		
Montant global des participations	39 147 €	12 515 €		
Montant moyen par bénéficiaire	455 €	391€		

## L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

#### **Relations sociales**

Jours de grève

Comité Social Territorial

264 jours de grève recensés en 2023

4 réunions en 2023 dans la collectivité

## - Précisions méthodologiques

## 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles: Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

#### 🖐 En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2024 Version 1